

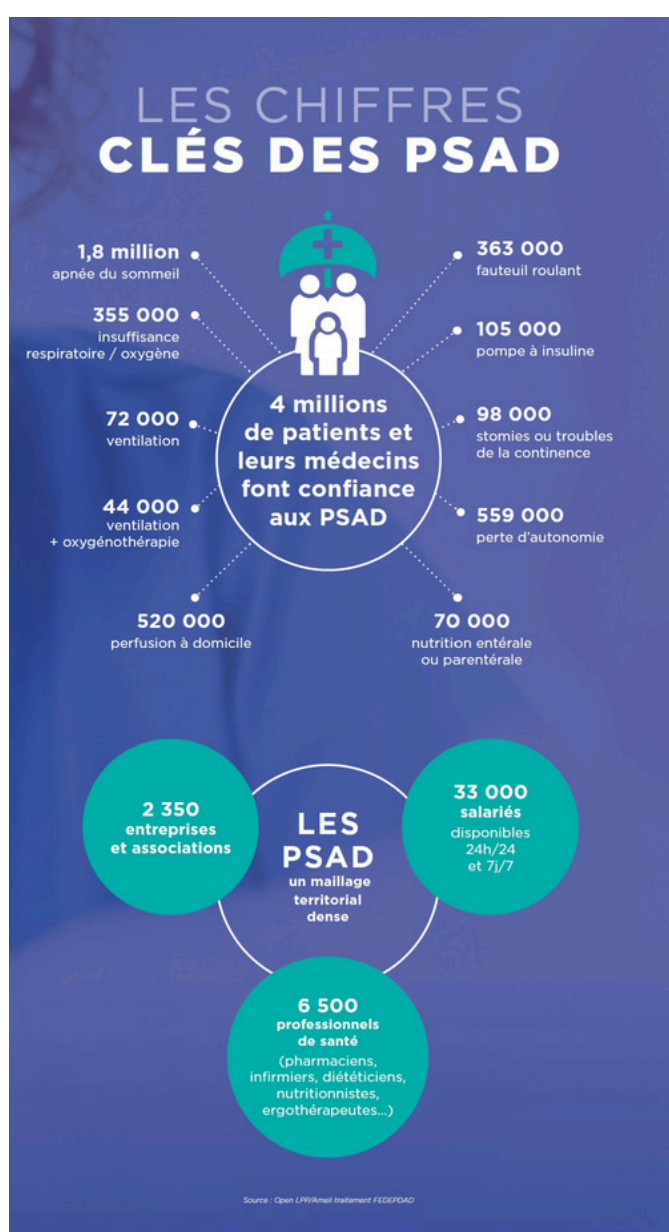
De l'hôpital à la ville, il n'y a qu'un PSAD !

4
millions
de patients
pris en charge

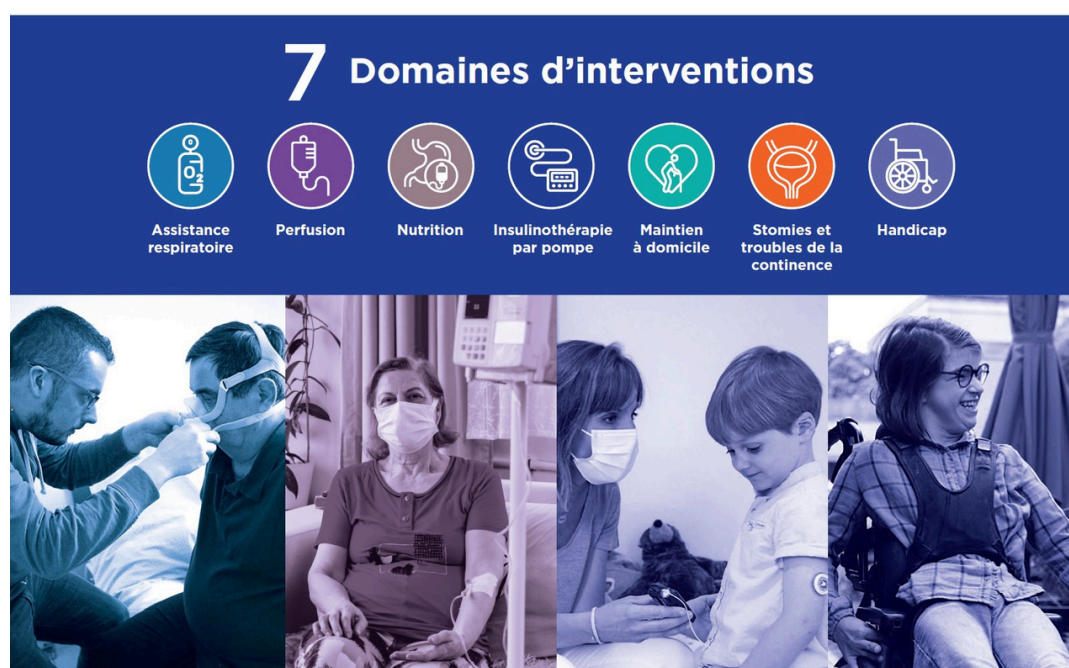
Les prestataires de santé à domicile (PSAD) jouent un rôle crucial dans le système de santé en accompagnant 4 millions de patients à leur domicile. Ils permettent la continuité des parcours et des soins entre l'hôpital la ville. Ils facilitent la coordination entre les différents acteurs de santé et contribuent à libérer du temps médical précieux pour les soignants. Grâce à leur vaste réseau territorial et leur disponibilité 24h/24 et 7j/7, les PSAD répondent à une forte demande des patients souhaitant être soignés chez eux et y rester le plus longtemps possible dans les meilleures conditions de qualité et de sécurité de soins.

La FEDEPSAD (Fédération des prestataires de santé à domicile) et l'UPSADI (Union des prestataires de santé à domicile indépendants) sont les principales organisations représentatives des PSAD. Ensemble, elles regroupent plus de 600 entreprises et plus de 60% des 33 000 salariés de la branche, dont 6 500 professionnels de santé .

Des entreprises, associations employeurs et des professionnels de santé au service de la qualité des prises en charge



- 2 350 entreprises de Prestations de santé à domicile dont 82% sont des PME/TPE
- 33 000 salariés employés par les entreprises de prestations de santé à domicile, dont 6 500 sont des professionnels de santé (pharmaciens, infirmiers, diététiciens, nutritionnistes, ergothérapeutes...)



Vos contacts



FEDEPSAD
Alexandra DUVAUCHELLE
Déléguée générale
a.duvauchelle@fedepsad.fr

UPSADI
Nathalie CREVEUX
Déléguée générale
ncreveux@upsadi.fr

